

COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

**États financiers non consolidés
31 décembre 2021**

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du
Comité olympique canadien

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés du Comité olympique canadien (le « COC »), qui comprennent l'état non consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états non consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du COC au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du COC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du COC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le COC ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du COC.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du COC.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du COC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le COC à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 25 mai 2022

COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

État non consolidé de la situation financière

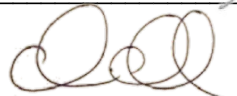
Au 31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	4 095	11 140
Débiteurs et dépôts (note 17)	10 620	10 384
Placements à court terme	<u>2 794</u>	<u>1 461</u>
	17 509	22 985
Placements (note 4)		
Immobilisations (note 5)	205 405	193 537
Total de l'actif	<u>4 331</u>	<u>5 188</u>
	<u>227 245</u>	<u>221 710</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	7 367	5 779
Produits reportés (note 7)	<u>4 160</u>	<u>996</u>
	11 527	6 775
Apports de capital reportés (note 8)	<u>542</u>	<u>976</u>
Total du passif	<u>12 069</u>	<u>7 751</u>
Engagements (note 13)		
SOLDES DE FONDS		
Grevés d'une affectation d'origine externe (note 9)		
Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada	10 119	9 564
Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs	<u>14 735</u>	<u>14 038</u>
	24 854	23 602
Fonds d'administration		
Grevés d'une affectation d'origine interne		
Fonds canadien de la famille olympique (note 10)	159 925	151 397
Investi dans des immobilisations	<u>3 789</u>	<u>4 212</u>
Non affectés	26 608	34 748
	<u>190 322</u>	<u>190 357</u>
Total des soldes de fonds	<u>215 176</u>	<u>213 959</u>
Total du passif et des soldes de fonds	<u>227 245</u>	<u>221 710</u>

Approuvé par le conseil d'administration

 _____, administrateur

 _____, administrateur

COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

État non consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

	2021						
	Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada	Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs	Total des fonds grevés d'une affectation d'origine externe	Fonds grevés d'une affectation d'origine interne	Fonds non affecté	Total du fonds d'administration	Total des fonds
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits (note 11)							
Produits provenant des partenaires et des activités de marketing	–	–	–	–	31 161	31 161	31 161
Produits tirés des placements	1 236	1 768	3 004	19 795	2 706	22 501	25 505
Subventions, dons et autres (note 17)	–	–	–	–	5 241	5 241	5 241
	<u>1 236</u>	<u>1 768</u>	<u>3 004</u>	<u>19 795</u>	<u>39 108</u>	<u>58 903</u>	<u>61 907</u>
Charges							
Charges liées aux programmes et de fonctionnement (notes 12 et 14)	–	–	–	–	58 143	58 143	58 143
Subventions et charges afférentes	628	1 000	1 628	–	–	–	1 628
Frais de gestion de placements	53	71	124	795	–	795	919
	<u>681</u>	<u>1 071</u>	<u>1 752</u>	<u>795</u>	<u>58 143</u>	<u>58 938</u>	<u>60 690</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>555</u>	<u>697</u>	<u>1 252</u>	<u>19 000</u>	<u>(19 035)</u>	<u>(35)</u>	<u>1 217</u>

COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

État non consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	2020						
	Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada	Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs	Total des fonds grevés d'une affectation d'origine externe	Fonds grevés d'une affectation d'origine interne	Fonds non affecté	Total du fonds d'administration	Total des fonds
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits (note 11)							
Produits provenant des partenaires et des activités de marketing	–	–	–	–	41 221	41 221	41 221
Produits tirés des placements	784	1 191	1 975	12 407	795	13 202	15 177
Subventions, dons et autres (note 17)	–	–	–	–	4 855	4 855	4 855
	<u>784</u>	<u>1 191</u>	<u>1 975</u>	<u>12 407</u>	<u>46 871</u>	<u>59 278</u>	<u>61 253</u>
Charges							
Charges liées aux programmes et de fonctionnement (notes 12 et 14)	–	–	–	–	45 397	45 397	45 397
Subventions et charges afférentes	768	1 625	2 393	–	–	–	2 393
Frais de gestion de placements	48	68	116	678	–	678	794
	<u>816</u>	<u>1 693</u>	<u>2 509</u>	<u>678</u>	<u>45 397</u>	<u>46 075</u>	<u>48 584</u>
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	<u>(32)</u>	<u>(502)</u>	<u>(534)</u>	<u>11 729</u>	<u>1 474</u>	<u>13 203</u>	<u>12 669</u>

COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

État non consolidé de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

	Fonds d'administration					Total 2021
	Fonds grevés d'une affectation d'origine externe	Fonds canadien de la famille olympique	Investi dans des immobilisations	Fonds non affecté	Total du fonds d'administration	
	\$	\$	\$	\$	\$	
Soldes au début de l'exercice	23 602	151 397	4 212	34 748	190 357	213 959
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 252	19 000	–	(19 035)	(35)	1 217
Virements interfonds (note 19)	–	(10 472)	–	10 472	–	–
Apports de capital reportés reçus	–	–	(150)	150	–	–
Amortissement des apports de capital reportés	–	–	584	(584)	–	–
Acquisition d'immobilisations	–	–	920	(920)	–	–
Amortissement des immobilisations	–	–	(1 777)	1 777	–	–
Soldes à la fin de l'exercice	24 854	159 925	3 789	26 608	190 322	215 176

COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

État non consolidé de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	Fonds d'administration					Total 2020
	Fonds grevés d'une affectation d'origine externe	Fonds canadien de la famille olympique	Investi dans des immobilisations	Fonds non affecté	Total du fonds d'administration	
	\$	\$	\$	\$	\$	
Soldes au début de l'exercice	24 136	165 162	4 346	7 646	177 154	201 290
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(534)	11 729	–	1 474	13 203	12 669
Virements interfonds (note 19)	–	(25 494)	–	25 494	–	–
Amortissement des apports de capital reportés	–	–	1 025	(1 025)	–	–
Acquisition d'immobilisations	–	–	797	(797)	–	–
Amortissement des immobilisations	–	–	(1 956)	1 956	–	–
Soldes à la fin de l'exercice	23 602	151 397	4 212	34 748	190 357	213 959

COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

État non consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

	2021	2020
	\$	\$
ENTRÉES (SORTIES) NETTES DE TRÉSORERIE LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	1 217	12 669
Amortissement des apports de capital reportés	(584)	(1 025)
Amortissement des immobilisations	1 777	1 956
Variation du gain non réalisé sur placements	9 134	(1 590)
	<u>11 544</u>	<u>12 010</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs et dépôts	(236)	(1 627)
Créditeurs et charges à payer	1 588	(148)
Produits reportés	3 164	303
	<u>16 060</u>	<u>10 538</u>
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(920)	(797)
Variation des placements, montant net	<u>(22 335)</u>	<u>(4 203)</u>
	<u>(23 255)</u>	<u>(5 000)</u>
Financement		
Apports de capital reportés reçus	<u>150</u>	<u>—</u>
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(7 045)	5 538
Trésorerie au début de l'exercice	<u>11 140</u>	<u>5 602</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>4 095</u>	<u>11 140</u>

COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

1. RAISON D'ÊTRE DE L'ORGANISATION

Le Comité olympique canadien (le « COC ») est le comité olympique national au Canada reconnu par le Comité olympique international. À ce titre, il est responsable de la sélection et de l'inscription de tous les athlètes canadiens aux Jeux olympiques et aux Jeux panaméricains ainsi que du développement et de la promotion du mouvement olympique au Canada.

Le COC a été constitué le 3 janvier 1952, sans capital-actions, et est régi par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* depuis le 6 février 2014. Le COC est une association canadienne enregistrée de sport amateur selon la définition qu'en donne la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, il n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices.

2. DESCRIPTION DES FONDS

Le COC obtient des fonds de sources diverses, dont certains sont affectés à des programmes ou à des fins précises et, par conséquent, ne peuvent servir à des fins générales. Le fonds non affecté est utilisé dans le cadre de la mise en œuvre des programmes du COC et de ses activités administratives. Ce fonds présente des ressources non affectées et reçoit des virements provenant des fonds grevés d'une affectation d'origine interne ou externe.

Le Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada, le Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs et le Fonds canadien de la famille olympique sont gérés sous la direction d'un comité de placement nommé par le conseil d'administration.

Fonds grevés d'une affectation d'origine externe

Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada

Le Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada a été créé à la suite d'une entente survenue entre Petro-Canada Inc., le COC et la Fondation olympique canadienne (la « Fondation »), maintenant dissoute.

Depuis 2008, le fonds exerce ses activités sous l'appellation Alimenter l'excellence des athlètes et des entraîneurs. Les objectifs de ce programme ont été revus afin de refléter ceux du COC, soit :

- a) régler les coûts administratifs liés au fonds;
- b) distribuer le solde du revenu aux athlètes et à leurs entraîneurs pour les aider à atteindre leur rêve de gravir les marches du podium olympique.

Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs

En vertu de l'entente survenue entre le gouvernement du Canada, le Comité d'organisation des XV^{es} Jeux olympiques d'hiver (l'« OCO'88 »), maintenant dissous, et le COC, ce dernier a reçu un montant à titre de capital du Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs.

Les rendements des placements du fonds seront utilisés pour atteindre les objectifs suivants :

- a) régler les coûts administratifs liés au fonds;
- b) ajouter annuellement à l'apport de capital initial du fonds un montant en vue de préserver le pouvoir d'achat initial du fonds;
- c) Distribuer le solde du revenu pour :
 - i) appuyer l'entraînement et les activités qui y sont liées, en mettant l'accent sur les services d'entraîneurs professionnels pour les athlètes de haut niveau dans les installations sportives situées à Calgary, lesquelles constituent un héritage des XV^{es} Jeux olympiques d'hiver;
 - ii) optimiser le développement des athlètes de haut niveau dans les installations sportives susmentionnées;
 - iii) servir à d'autres fins de bienfaisance déterminées par le COC et le gouvernement du Canada.

Les subventions et les charges afférentes sont établies à 4,0 % du solde de clôture moyen du fonds pour les trois exercices précédents. Des subventions additionnelles pourraient être distribuées conformément aux objectifs du fonds.

COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

2. DESCRIPTION DES FONDS (suite)

Fonds grevés d'une affectation d'origine externe (suite)

Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs (suite)

En vue de préserver le pouvoir d'achat de ce fonds, le capital protégé cumulatif peut être accru d'un montant équivalant au pourcentage de hausse de l'indice des prix à la consommation. Pour 2021, le taux se situe à 4 % (2020 – 1,5 %). La recapitalisation en vue de préserver le pouvoir d'achat constitue une exigence contractuelle.

Fonds grevés d'une affectation d'origine interne

Fonds canadien de la famille olympique

Le Fonds canadien de la famille olympique est un fonds grevé d'une affectation d'origine interne. Ce fonds grevé d'une affectation d'origine interne ne peut être utilisé à des fins non affectées sans l'approbation du conseil d'administration.

En vertu d'ententes liées aux Jeux olympiques d'hiver de 1988 à Calgary, l'OCO'88 a versé un montant au COC.

Les rendements des placements du fonds doivent être utilisés pour atteindre les objectifs suivants :

- a) Ajouter annuellement à l'apport de capital initial du fonds un montant en vue de préserver son pouvoir d'achat initial.
- b) Contribuer à financer les programmes du COC.

L'empiètement sur le capital protégé est possible uniquement avec l'accord d'au moins les trois quarts (¾) des membres du conseil (défini ci-après) lors de deux réunions régulières successives.

Le « conseil » est une réunion des membres du COC et comprend toutes les réunions désignées à titre de conseil annuel et de conseil extraordinaire. Les « membres » sont tous les membres du COC détenant un droit de vote de quelque catégorie qui soit.

Les distributions sont établies à 3,5 % (2020 – 3,5 %) du solde de clôture moyen du fonds pour les trois exercices précédents. Une distribution additionnelle de 1 % (2020 – 1 %) peut également être versée à la recommandation du comité de placement du conseil d'administration en fonction du rendement du fonds.

En vue de préserver le pouvoir d'achat de ce fonds, le capital protégé cumulatif peut être accru d'un montant équivalant au pourcentage de hausse de l'indice des prix à la consommation. Pour 2021, le taux se situe à 4 % (2020 – 1,5 %). La recapitalisation en vue de préserver le pouvoir d'achat constitue une directive approuvée par le conseil d'administration.

Fonds investi dans des immobilisations

Le Fonds investi dans des immobilisations est constitué des immobilisations acquises et utilisées par le COC.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction sur une base non consolidée conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. De plus amples informations sur l'organisme non consolidé (la « Fondation ») sont présentées à la note 16.

Comptabilité par fonds

Le COC suit la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports affectés.

Constataion des produits

Le COC comptabilise les dons, les commandites et les concessions de licences au moment où ces fonds sont reçus ou lorsqu'ils deviennent exigibles en vertu des modalités des contrats.

COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Les apports reçus sous forme de biens et services sont comptabilisés à la juste valeur au moment de leur réception ou de leur prestation, dans le cas où ces derniers auraient autrement été payés.

Le revenu de placement gagné sur les ressources affectées est constaté à titre de produits dans le fonds affecté approprié conformément aux modalités des apports affectés.

Les autres revenus de placement sont constatés à titre de produits dans le fonds d'administration.

Dans les présents états financiers, les montants en nature sont comptabilisés lorsque leur juste valeur peut être déterminée de façon raisonnable et dans la mesure où le COC a acheté les biens ou les services dans le cours normal de ses activités. La juste valeur de marché est comptabilisée à titre de produits provenant des partenaires et une charge correspondante est comptabilisée dans le secteur où les biens et services ont été utilisés.

Les subventions de l'État pour lesquelles aucun fonds affecté n'a été établi sont reportées et constatées à titre de produits dans le fonds non affecté dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les montants reçus en ce qui a trait aux immobilisations sont inclus à titre d'apports de capital reportés et ils s'amortissent au même rythme que les immobilisations connexes.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur au moment où le COC devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements. Le COC utilise la juste valeur pour évaluer les placements, et les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats.

Placements

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur est déterminée comme suit :

- i) Le cours acheteur de clôture pour les actions cotées en bourse et la valeur des parts dans le cas des fonds d'actions publics sont utilisés pour représenter la juste valeur de ces placements. La valeur des parts est fondée sur le cours acheteur des titres sous-jacents.
- ii) Le cours acheteur est utilisé pour représenter la juste valeur des obligations indexées sur l'inflation.
- iii) Les instruments du marché monétaire sont inscrits au coût plus les revenus d'intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Conformément à la stratégie et aux politiques de placement à long terme du COC, le risque financier lié aux placements est géré comme suit :

- i) Risque de change : au plus 46 % du portefeuille peut être placé dans des actions mondiales.
- ii) Risque de taux d'intérêt : la note 4 comprend une analyse des dates d'échéance et des taux d'intérêt des titres à revenu fixe.

COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Placements (suite)

iii) Risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité : les gestionnaires de placement sont tenus de détenir et de gérer de façon prudente des portefeuilles diversifiés exposés aux marchés visés qui respectent des exigences minimales de qualité établies comme suit : placements à court terme individuels : « R-1 » ou l'équivalent; actions privilégiées individuelles : « P-3 » ou l'équivalent. De plus, tous les placements, dans des circonstances normales, doivent pouvoir faire l'objet d'une liquidation dans un délai maximal de un mois, et les placements du secteur immobilier commercial canadien doivent pouvoir faire l'objet d'une liquidation sur une base trimestrielle.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges présentés au cours de l'exercice. Ces estimations portent notamment sur les placements, les charges à payer, les produits reportés, l'amortissement des apports de capital reportés et l'amortissement des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

4. PLACEMENTS

	2021			Total
	Fonds canadien de la famille olympique	Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada	Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs	
	\$	\$	\$	\$
Placements à court terme	2 460	136	198	2 794
Placements à long terme				
Revenu fixe	52 151	2 880	4 191	59 222
Actions canadiennes	27 512	1 520	2 211	31 243
Actions internationales	70 662	3 903	5 679	80 244
Placements du secteur immobilier	30 553	1 687	2 456	34 696
	180 878	9 990	14 537	205 405
	183 338	10 126	14 735	208 199

COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

4. PLACEMENTS (suite)

	2020			Total
	Fonds canadien de la famille olympique	Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada	Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs	
	\$	\$	\$	\$
Placements à court terme	1 288	72	101	1 461
Placements à long terme				
Revenu fixe	61 700	3 437	4 889	70 026
Actions canadiennes	35 974	2 004	2 851	40 829
Actions internationales	51 471	2 868	4 079	58 418
Placements du secteur immobilier	21 379	1 191	1 694	24 264
	170 524	9 500	13 513	193 537
	171 812	9 572	13 614	194 998

Les titres à revenu fixe ont un taux de rendement à l'échéance de 1,13 % à 8,00 % (2020 – de 0,61 % à 8,00 %) et comportent des dates d'échéance échelonnées et une durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance de 2 ans à 9,9 ans (2020 – de 0,8 an à 11,3 ans).

Le coût historique ou la valeur comptable des placements détenus au 31 décembre 2021 était de 188 954 \$ (2020 – 166 619 \$).

Le Fonds canadien de la famille olympique comprend des placements grevés d'une affectation d'origine interne de 159 775 \$ (2020 – 151 124 \$) et des placements non affectés de 23 563 \$ (2020 – 20 688 \$).

5. IMMOBILISATIONS

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	1 110	824	286	421
Matériel informatique et logiciels	6 936	5 642	1 294	1 583
Améliorations locatives	5 054	2 303	2 751	3 184
	13 100	8 769	4 331	5 188

6. SOMMES À REMETTRE À L'ÉTAT

La somme à remettre à l'État au 31 décembre 2021 s'est chiffrée à 2 \$ (2020 – 4 \$).

7. PRODUITS REPORTÉS

	2021	2020
	\$	\$
Solde d'ouverture	996	693
Ajouter : montants reçus	4 111	608
Déduire : montants constatés à titre de produits	947	305
Solde à la fin de l'exercice	4 160	996

COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

8. APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

	2021	2020
	\$	\$
Solde d'ouverture	976	2 001
Ajouter : montants reçus	150	–
Déduire : montants constatés à titre de produits	584	1 025
Solde à la fin de l'exercice	542	976

9. SOLDES DES FONDS GREVÉS D'UNE AFFECTATION D'ORIGINE EXTERNE

Les soldes des fonds grevés d'une affectation d'origine externe comprennent le Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada et le Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs. Les soldes sont affectés et doivent servir comme le précise la note 2. Le détail de l'affectation des fonds se présente comme suit :

	2021		
	Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada	Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs	Total
	\$	\$	\$
Capital	5 831	9 854	15 685
Disponibles pour les subventions et les programmes de financement	4 288	4 881	9 169
	10 119	14 735	24 854

	2020		
	Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada	Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs	Total
	\$	\$	\$
Capital	5 831	9 475	15 306
Disponibles pour les subventions et les programmes de financement	3 733	4 563	8 296
	9 564	14 038	23 602

COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

10. SOLDE DES FONDS GREVÉS D'UNE AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le solde des fonds grevés d'une affectation d'origine interne est constitué du Fonds canadien de la famille olympique et du Fonds investi dans des immobilisations.

Le Fonds canadien de la famille olympique est affecté comme le précise la note 2.

Le COC a déterminé que le Fonds canadien de la famille olympique maintenait une marge de sécurité du capital correspondant à 33 % du capital afin d'assurer une distribution annuelle de 3,5 %.

La répartition du solde du fonds grevé d'une affectation d'origine interne se présente comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Capital	106 223	102 138
Marge de sécurité du capital	35 054	33 705
Disponible pour le financement	<u>18 648</u>	<u>15 554</u>
	<u>159 925</u>	<u>151 397</u>

11. PRODUITS – FONDS NON AFFECTÉ

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Produits provenant des partenaires et des activités de marketing		
Commandite, y compris un montant en nature de 807 \$ (2 487 \$ en 2020)	30 577	40 196
Amortissement des apports de capital reportés	<u>584</u>	<u>1 025</u>
	31 161	41 221
Revenu de placement		
Gain réalisé sur placements	1 186	425
(Perte) gain non réalisé	<u>(8 047)</u>	<u>1 685</u>
Intérêts et dividendes	<u>29 362</u>	<u>11 092</u>
	22 501	13 202
Subventions	4 430	3 469
Dons	84	34
Autres produits, y compris un montant en nature de 610 \$ (610 \$ en 2020)	965	1 201
(Perte) gain de change	<u>(238)</u>	<u>151</u>
	5 241	4 855
Total des produits	<u>58 903</u>	<u>59 278</u>

En plus des produits en nature mentionnés ci-dessus, des biens et services de 1 850 \$ (2020 – 2 025 \$) ont été reçus et utilisés au cours de l'exercice.

COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

12. CHARGES LIÉES AUX PROGRAMMES ET DE FONCTIONNEMENT – FONDS NON AFFECTÉ

	2021	2020
	\$	\$
Sport		
Financement des sports de haut niveau	9 443	8 863
Financement du Pipeline vers le podium	2 400	2 000
Préparation olympique	6 906	4 022
Équipe des opérations	11 093	3 309
Initiative de renforcement des FNS	789	729
Apports aux fédérations nationales de sport	180	399
Services aux athlètes	556	586
Camp des recrues	467	464
	<u>31 834</u>	<u>20 372</u>
Marketing et communications	6 359	5 271
Fonctionnement	16 542	15 809
Événements spéciaux et promotionnels	134	565
Gouvernance	114	146
Relations internationales et affaires publiques	1 383	1 277
Amortissement	1 777	1 957
	<u>58 143</u>	<u>45 397</u>
Total des charges	<u>58 143</u>	<u>45 397</u>

Les charges mentionnées ci-dessus comprennent des biens et services en nature de 1 417 \$ (2020 – 3 097 \$).

Le COC a conclu une entente avec le bailleur du bureau du COC de Montréal pour une période de 15 ans allant du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2027. Conformément aux modalités de l'entente, le bailleur et le COC ont convenu que le COC ne versera aucun montant relativement à l'utilisation et à l'occupation du bureau pour toute la durée du bail.

13. ENGAGEMENTS

Le COC est engagé en vertu de contrats de location simple qui viendront à échéance en 2028 pour la location de locaux. Le tableau suivant présente le montant minimal approximatif des paiements futurs.

	\$
2022	789
2023	802
2024	825
2025	848
2026	863
Par la suite	1 772
	<u>5 899</u>

14. RÉGIME DE RETRAITE

Le COC offre un régime de retraite à cotisations définies à l'intention de ses employés admissibles. Les cotisations patronales ont été de 366 \$ en 2021 (307 \$ en 2020), et elles sont prises en compte dans les charges liées aux programmes et de fonctionnement du fonds non affecté.

COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

15. ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le COC a conclu des ententes qui correspondent à la définition d'une garantie. Les principales garanties du COC sont les suivantes :

- a) Le COC a accordé des indemnités en vertu de contrats de location pour l'utilisation de diverses installations d'exploitation. En vertu des modalités de ces contrats, le COC accepte d'indemniser les contreparties quant aux divers éléments, y compris, sans toutefois s'y limiter, toutes les responsabilités, pertes et poursuites et tous les dommages subis pendant ou après la durée de l'entente. Le montant maximal de tout remboursement futur potentiel ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.
- b) Une indemnité a été accordée à tous les administrateurs, dirigeants, employés, bénévoles ou membres de tout comité dûment constitué du COC à l'égard de divers éléments, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les coûts de règlement de poursuites ou d'instances liées à leur association avec le COC sous réserve de certaines restrictions. Le COC a souscrit une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants en vue de limiter les coûts de toute réclamation ou instance future potentielle contre des personnes par suite de l'exécution de leurs fonctions à titre d'administrateur, de dirigeant, d'employé, de bénévole ou de membre de tout comité du COC. Le montant maximal de tout paiement futur potentiel ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.
- c) Dans le cours normal de ses activités, le COC a conclu des ententes qui prévoient l'indemnité de contreparties et de tiers, y compris, mais sans s'y limiter, des ententes liées au marketing, aux commandites, à la confidentialité, au stockage et aux logiciels, des lettres de mission avec des conseillers et des consultants, des ententes d'impartition, des contrats de location, des ententes liées à la technologie de l'information et des ententes de service. En vertu de ces indemnités, le COC peut être tenu d'indemniser les contreparties ou les tiers des pertes ou des pertes potentielles pouvant être subies par ces derniers par suite du manquement à un contrat, de fausses déclarations ou du non-respect d'une garantie ou d'infractions à la loi ou à la réglementation ou en raison de poursuites ou de sanctions légales dont l'autre partie peut faire l'objet à la suite de l'opération. Les modalités de ces indemnités sont variées, et aucune réclamation n'a encore été reçue. Par conséquent, le montant maximal de tout paiement potentiel ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

La nature de ces ententes d'indemnité empêche le COC d'effectuer une estimation raisonnable du risque maximal en raison de la difficulté à évaluer le montant de l'obligation résultant de l'imprévisibilité des événements futurs. Dans le passé, le COC n'a pas effectué de paiements considérables en vertu de telles clauses d'indemnité ou de clauses semblables et, par conséquent, aucun montant n'a été inscrit aux états financiers quant à ces ententes.

16. FONDATION OLYMPIQUE CANADIENNE

Le COC a le droit de désigner en tout temps au moins les deux tiers des membres de la Fondation qui nomment les membres du conseil d'administration et, en conséquence, il contrôle la Fondation. Les principales informations relatives à la Fondation sont présentées ci-après ainsi qu'à la note 17.

- a) En tant qu'organisme de bienfaisance officiel du COC, la Fondation est un organisme de bienfaisance national qui a été mise sur pied afin de mobiliser des fonds pour soutenir des athlètes de haut niveau et faire la promotion des sports, d'une vie saine et de la quête de l'excellence au Canada. La mission de la Fondation consiste à obtenir du soutien pour satisfaire aux besoins techniques, scientifiques, médicaux et en matière de coaching du système sportif de haute performance du Canada et à aider les athlètes olympiques canadiens d'aujourd'hui et de demain à devenir des ambassadeurs des sports, d'une vie saine et de la quête de l'excellence à l'échelle du Canada. La Fondation reçoit, accumule et distribue des fonds en vue de soutenir les programmes sportifs de haut niveau du COC au Canada et d'autres organisations similaires parrainées par le COC. La Fondation a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

16. FONDATION OLYMPIQUE CANADIENNE (suite)

- b) Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec ceux du COC. Les principales informations financières de la Fondation au 31 décembre 2021 sont présentées ci-après.

	2021	2020
	\$	\$
Situation financière		
Total de l'actif	12 116	10 902
Total du passif	974	3 244
Total des soldes de fonds	11 142	7 658
	12 116	10 902
	2021	2020
	\$	\$
Résultats des activités		
Total des produits	11 665	10 036
Total des charges	1 761	2 446
Total des subventions	6 420	7 956
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	3 484	(366)
	2021	2020
	\$	\$
Flux de trésorerie		
Trésorerie provenant des activités de fonctionnement	2 340	743
Trésorerie (affectée aux) activités d'investissement	(1 609)	(350)
Augmentation de la trésorerie	731	393

Le total des soldes de fonds comprend des dotations et des fonds affectés de 9 536 \$ (2020 – 6 155 \$) et des fonds non affectés de 1 606 \$ (2020 – 1 503 \$). L'excédent des produits sur les charges comprend un excédent de 103 \$ (2020 – insuffisance de 892 \$) au titre du fonds d'administration et un excédent de 3 381 \$ (2020 – excédent de 526 \$) au titre des dotations et des fonds affectés.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Durant l'exercice, la Fondation a remis 777 \$ (2020 – 2 410 \$) au COC, dont une tranche de 360 \$ (2020 – 660 \$) était non affectée et une tranche de 417 \$ (2020 – 1 750 \$) était affectée à À nous le podium!, qui a été désigné comme bénéficiaire par l'entremise du COC. Au cours de l'exercice considéré, le COC a remis un montant de 2 400 \$ (2020 – 2 000 \$) à la Fondation pour le financement du Pipeline vers le podium.

Au 31 décembre 2021, le COC avait un montant net de 62 \$ à recevoir de la Fondation (2020 – 2 625 \$). Le COC offre un soutien administratif à la Fondation, et ce, sans frais.

COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

18. FACILITÉS DE CRÉDIT

Le COC a conclu des facilités de crédit en vue de financer les besoins du fonds non affecté, d'un montant de 2 500 \$, sur lesquelles aucun montant n'avait été prélevé aux 31 décembre 2021 et 2020. Les facilités de crédit sont garanties par un contrat de garantie générale.

19. VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, un montant de néant (2020 – 12 786 \$) a été transféré du Fonds canadien de la famille olympique au fonds non affecté afin de contribuer au financement des activités du COC et de l'Initiative de renforcement des FNS.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un virement de 10 472 \$ (2020 – 12 708 \$) du Fonds canadien de la famille olympique au fonds non affecté afin de contribuer au financement des programmes du COC.

20. SPORT CANADA

Sport Canada fournit un financement aux fins des langues officielles, ainsi que du fonctionnement et des programmes.

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Produits		
Langues officielles	12	12
Fonctionnement et programmes	699	740
Total	<u>711</u>	<u>752</u>
Charges		
Langues officielles	243	188
Fonctionnement et programmes	9 388	1 516
Total	<u>9 631</u>	<u>1 704</u>

21. MONTANTS COMPARATIFS

Certains montants comparatifs de l'exercice précédent relatifs aux placements et aux produits et charges du fonds non affecté ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de l'exercice considéré.